

1. Introduction

- A l'occasion de la TICAD III, plusieurs chefs d'Etat africains ont fait remarquer que dix années s'étaient d'ores et déjà écoulées depuis le lancement du processus de la TICAD et qu'il serait nécessaire d'institutionnaliser davantage ce processus par le biais d'un mécanisme concret de surveillance. Des attentes élevées pour les activités de suivi du processus de la TICAD ont été en outre formulées.
- Dans son discours d'ouverture de la TICAD III, M. Koizumi, alors Premier ministre, a déclaré que : "Le Japon agirait pour institutionnaliser des systèmes de suivi de la TICAD". Par la suite, le gouvernement japonais a organisé chaque année des conférences ministérielles basées sur des thèmes spécifiques variés, dans une perspective de suivi des discussions menées lors de la TICAD III.
- D'autre part, les documents et les contributions qui ont été annoncés durant le processus de la TICAD englobent de très nombreux domaines et engagent un grand nombre de parties prenantes et des actions attentives de suivi sont nécessaires afin de pouvoir observer l'impact apporté par le processus de la TICAD.

2. Signification de l'établissement d'un mécanisme du suivi

- Contribuer à la stabilité de la mise en œuvre des initiatives concernées.
- Pouvoir s'entretenir ouvertement non seulement avec les Etats africains mais également avec les pays et les organisations concernées sur les concepts et les façons de pensée promus par le processus de la TICAD et leurs résultats concrets.
- Améliorer la transparence et les responsabilités des activités de la TICAD.

3. Modalités

Sur la base de ce qui précède, le Mécanisme du suivi de la TICAD sera établi selon la structure à trois niveaux présentée ci-après (Se reporter au scénario modèle ci-joint).

(1) Composition organisationnelle

(i) Premier niveau : Secrétariat

[Acteur]

- Secrétariat interne du MAE (au sein du Bureau du Moyen-Orient et d'Afrique).

[Objectifs/ Grandes lignes]

Procéder au regroupement et à l'analyse des informations, et mener des activités de relations publiques en relation avec le niveau de réalisation actuel des engagements et des annonces effectués lors de la TICAD.

[Actions]

- Transmission des informations par les sites Web (liens effectifs avec les sites du PNUD)
- Etablir un service de conseils sur la TICAD, par lequel une interaction avec la société civile est rendue possible.
- Utilisation du secrétariat par les ADC.

(ii) Deuxième niveau : Comité conjoint de surveillance du processus de la TICAD (held en principe au Japon)

[Acteurs]

- Etats africains (membres du comité de la TICAD des ADC), gouvernement du Japon et agences gouvernementales concernées, co-organiseurs de la TICAD, commission de l'UA (y compris le Secrétariat du NEPAD), pays-donateurs, organisations internationales (ambassades et bureaux de liaison au Japon)

[Objectifs/ Grandes lignes]

- Elaborer un rapport d'avancement annuel. (ne pas réviser et ne pas évaluer non plus, ceci sera effectué dans les réunions du suivi de la TICAD)

[Actions]

- Organiser des réunions du Comité conjoint de surveillance une fois par an selon la règle

(iii) Troisième niveau ; Réunions ministérielles

[Acteurs]

- Les participants à la TICAD y compris le gouvernement du Japon (et agences gouvernementales concernées, si nécessaire), les co-organiseurs de la TICAD, les Etats africains, commission de l'UA (y compris le Secrétariat du NEPAD), les Communautés Economiques Régionales (CERs), les pays donateurs, les organisations internationales, etc.

[Objectifs/Signification]

- Saisir l'occasion des réunions ministérielles sur des thèmes spécifiques pour revoir et évaluer les activités en cours de la TICAD par rapport au rapport d'avancement annuel, donner des instructions pour en accélérer la mise en œuvre, si nécessaire, au niveau ministériel (ou au niveau officiel élevé).

[Fréquence]

- Tenir une réunion du suivi de la TICAD une fois par an selon la règle.

(fin)